

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février, le Conseil Municipal de la Commune de SANSAN, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, Maire de SANSAN

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H20

PRESENTS : Mme ADREY Nathalie, Mme BARBOT Hélène, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mme RIOLLET Patricia, Mr SONILHAC Jacques, Mr GARROS Thierry, Mr MOLD Adam
Monsieur Thierry GARROS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération portant aliénation de tout ou partie du chemin rural dit « à fatigue »
- 2) Délibération sur l'adhésion communautés de communes et communes au SM3V
- 3) Délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination
- 4) Location de la salle des fêtes (gestion de la salle, prix de la location, état des lieux)
- 5) Délibération sur la prise de compétence de l'eau par la communauté de communes
- 6) Questions diverses
- 7) Délibération sur le projet de fusion des syndicats d'eau potable AUCH-SUD, AUBIET-MARSAN et MASSEUBE

1) **Délibération portant aliénation de tout ou partie du chemin rural dit « de fatigue »:**

Lors de la dernière réunion du conseil municipal le 04 Décembre 2018, Mr MOLD Adam avait réitéré sa proposition d'achat du chemin rural dit « de fatigue » qui mène à ses parcelles afin de pouvoir empêcher l'accès au bâtiment d'élevage notamment lors de crises sanitaires

Les 6 membres du conseil municipal (Mr MOLD Adam ne prenant pas part au vote) ont décidé d'aliéner une partie du chemin jusqu'à la partie haute du lac afin de garder le reste du chemin en prévision d'une utilité future/

2) **Délibération sur l'adhésion communautés de communes et communes au SM3V :**

La communauté de communes de la Lomagne ainsi les communes de Bives, Castéra-Lectourois, Estramiac, Lamothe-Goas, Sainte-Gemme, Terraube et Thoux avaient demandés d'adhérer au SM3V.
Proposition adoptée à l'unanimité

3) **Délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination**

Même si la commune a délégué sa compétence au Syndicat d'Energie, elle reste néanmoins propriétaire des compteurs. Par conséquent refus total que l'entreprise Enedis remplace ces compteurs au profit de compteurs LINKY dont on ne connaît pas suffisamment les risques au niveau de la santé, du recueil de données, des risques d'incendie...etc

Proposition adoptée à l'unanimité : 7 votes pour.

4) **Location de la salle des fêtes (gestion de la salle, prix de la location, état des lieux)**

• Révision des tarifs :

- **Habitants de la commune** : de 30€ par location, nous restons à 30€ pour la journée et passons à 50€ pour le week-end.

- **Associations** : de 50€ par location, nous restons à 50€ pour la journée et passons à 80€ pour deux jours.

- **Habitants hors commune de Sansan** : nous passons de 150€ par location à 200€.

Tous ces nouveaux tarifs rentrent en vigueur au 01 Septembre 2019.

• Gestion de la salle et état des lieux :

Mme Patricia RIOLLET et MrThierry_GARROS s'occuperont de la gestion de la salle et un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec en appui un document signé par les deux parties

Propositions adoptées à l'unanimité

1) **Délibération sur la prise de compétence de l'eau par la communauté de communes**

Actuellement, la compétence de l'eau est assurée par la commune déléguée par un syndicat.

A partir du 01 Janvier 2020, la compétence pourra être transférée à la communauté de communes sachant que l'obligation de transfert ne sera effective qu'au 01 Janvier 2026.

Les 7 membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité que la commune garde cette compétence jusqu'à la date buttoir du 01 Janvier 2026.

En tant que salariée du SIAEP de Masseube, Mme Nathalie ADREY ne pouvait participer ni au débat, ni au vote concernant le projet de fusion des 3 SIAEP ; c'est pourquoi nous avons d'abord traité les questions diverses avant de délibérer sur ce projet.

2) **Questions diverses :**

- *Concernant les divers travaux réalisés à la salle de réunion, la salle des fêtes et la place de parking « handicapés », il avait été budgétisé 9946€ TTC.*
A ce jour le coût global des investissements s'est monté à 8000€ TTC auquel il faut y rajouter 600€ liés à la place de parking pour handicapés à l'église.
- *Concernant l'accès handicapés au cimetière*
La loi stipule que tout lieu public doit être accessible par une personne à mobilité réduite : de ce fait nous devons construire une place de parking à l'angle du cimetière.
Compte tenu du coût de l'investissement calculé par le SM3V : 4500€, et du fait que le cimetière lui même est complètement inaccessible à des personnes handicapées nous allons demander une dérogation.
- *Travaux d'élagage des peupliers*
Devis de l'O.N.F 926€ TTC pour 133 peupliers.
Actuellement nous sommes au stade de réflexion.
- *Fauchage peupleraie*
Devis effectué par Mr Aurélien LACASSIN : 200€. Accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.
- *Demande de participation de la mairie par des familles de SANSAN à des voyages scolaires de leurs enfants.*
A l'unanimité les conseillers municipaux sont favorables à une participation financière pour ce type de projet au profit d'enfants scolarisés au primaire et au collège à hauteur de 30€/enfant.
Ceci dit, cette demande devra être mise au budget avant de pouvoir la réaliser.
- *Demande de subvention par les pompiers : 285€* Sept votes pour
- *Demande de subvention par l'école de Musique de Seissan-Masseube aux communes qui détiennent des élèves.* Les conseillers municipaux attribuent une subvention de 50€.
6 voix pour (Mr Thierry GARROS ne participe pas au vote étant donné qu'il est membre du bureau de cette association).

Il est 22h35, Mme ADREY Nathalie quitte la séance et nous délibérons sur le dernier point

1) **Projet de fusion des 3 syndicats d'eau potable Auch-Sud, Aubiet-Marsan et Masseube**

L'ensemble des conseils municipaux de ces 3 syndicats ont jusqu'au 15 Mars 2019 pour délibérer sur ce projet de fusion (sachant que s'ils ne délibèrent pas, le vote est considéré comme favorable)

Plusieurs d'entre nous ont participé à différentes réunions d'information et en particulier Mr Jacques SONILHAC où il a pu analyser et nous présenter les avantages et inconvénients d'une telle fusion.

Résultats du vote : 5 conseillers sont favorables à la fusion et un conseiller s'est abstenu.

FIN DE LA SEANCE 23 HEURES